



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 mai 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 11 mai, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mardi 2 mai 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Chamousset en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 47

Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF			X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN		JF CLARAZ	X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		S. SCHNEIDER	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		JJ BAZIN	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS			X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		V. REYNAUD	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		D. ATES	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

96-2023 CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA SPLS POUR LA REALISATION DE LA JONCTION CYCLABLE V62-V63

Rapporteur : Franck VILLAND

La Communauté de communes Cœur de Savoie est compétente en matière de voie cyclable d'intérêt communautaire.

Par délibération du 15 décembre 2022, le Conseil communautaire a défini comme étant d'intérêt communautaire l'itinéraire cyclable allant du collège de Montmélian au sud de l'agglomération chambérienne à Myans, Via Plan Cumin.

La réalisation de cet axe se fera en 2 temps :

- Un premier tronçon allant de Myans au rond-point de Super U sur la commune de Porte de Savoie (Francin). Sur ce projet, la Communauté de communes a réalisé un avant-projet (AVP) en 2022 et a déjà obtenu des financements de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet

France Relance – Fonds mobilités actives aménagements cyclables 2022 (délibération du 10 novembre 2022). Elle a également déposé des demandes de subventions auprès de l'Etat (Fonds Verts) et du Département de la Savoie.

- Un deuxième tronçon concernant l'extrémité Est de l'itinéraire, allant du rond-point de Super U au collège de Montmélian. Cette portion inclut la traversée du Bon de Loge et de la RD 1006 par le Viaduc Pierre Mendès France, ainsi que la traversée de la Voie SNCF, ce qui complexifie le projet et renchérit son coût. Aussi, la réalisation de ce deuxième tronçon ne se fera que dans un deuxième temps.

Il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de cet itinéraire cyclable à la Société Publique Locale de La Savoie (SPLS), structure à laquelle la Communauté de communes a adhéré par délibération du 29 septembre 2022.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, mandat est donné à la SPLS pour la réalisation du 1^{er} tronçon décrit ci-dessus.

La réalisation de ce tronçon est estimée au stade AVP à 1 765 440€ HT, incluant les frais de maîtrise d'ouvrage (90 000 € HT), la maîtrise d'œuvre (151 440 € HT) et les travaux (1 524 000 € HT).

La date butoir de réception des travaux est fixée à fin janvier 2026, selon la convention de financement avec l'Etat.

La mission confiée à la SPLS comprend la procédure de choix de la maîtrise d'œuvre, des cabinets de SPS et de contrôle technique, la procédure de choix des entreprises de travaux, le suivi des travaux jusqu'à leur réception, l'exécution administrative et comptable des marchés publics.

Par ailleurs, la mission foncière sera confiée à la SAS de La Savoie.

L'achèvement de la mission est constaté lorsque la Communauté de communes réceptionne les ouvrages et donne quitus à la SPLS.

Le coût de la maîtrise d'ouvrage déléguée est fixé à 49 800 € HT.

La Communauté de communes versera des avances trimestrielles à la SPLS au vu du planning prévisionnel d'avancement du projet qui sera annexé à la convention de délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la SPLS ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention à venir et toutes pièces nécessaires à son exécution et engager les dépenses afférentes ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs des exercices concernés tels que repris dans la délibération des AP/CP.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance

Sébastien MARTINET



La Présidente,

Béatrice SANTAIS

